

---

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 MARS 2007**

---

Présents : MM. Jean-Pierre JORCIN - Cosme BOROT – Me Cécile BURDIN – MM. Cosme DAMÉ - Jacques FINIELS – Me Emma GAGNIERE – MM. Vincent GAGNIERE – Gilbert PILLOUD – Albert TOURT –

### **Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Fort de Ronce**

Une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la deuxième tranche des travaux de réhabilitation du Fort de Ronce. Ceux-ci seront réalisés sous réserve de la confirmation de l'obtention des aides financières.

Le début des travaux doit se faire dès l'été 2007 pour la première phase et en 2008 pour la deuxième phase.

Madame Manuelle VERAN HERY a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de la consultation, pour un montant de 86 227.20 € HT (taux de rémunération 8.64 %). De plus, elle possède de nombreuses références en réhabilitation de monuments historiques.

Le Conseil Municipal :

- ↳ **DECIDE** de retenir Madame Manuelle VERAN HERY pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la 2<sup>ème</sup> tranche du Fort de Ronce,
- ↳ **AUTORISE** le Maire à signer tout document dans le cadre de cette affaire, en particulier l'acte d'engagement avec Madame Manuelle VERAN HERY.

### **Restauration de l'intérieur de l'Eglise**

A la suite de la commande passée pour le Projet Architectural et Technique, la DRAC sollicite, dans le cadre de la demande de subvention, une délibération précisant la décision de réaliser ces travaux, le nombre de tranches de travaux envisagées, la date prévue pour leur commencement.

Sous réserve de l'obtention des subventions, le conseil municipal décide de débiter les travaux en 2008 et d'échelonner leur réalisation en 4 tranches.

### **Restauration de tableaux Eglise**

Une demande de subvention a été demandée en 2006 auprès du département et de la DRAC, pour l'inscription à la programmation 2007 de la réhabilitation des tableaux « Assomption de la Vierge » et « Mort de Saint-Joseph ». « L'Assomption de la Vierge » est classé et peut, à ce titre, bénéficier de subventions de l'Etat (15%) et du Département (36%). En ce qui concerne la « Mort de Saint Joseph », il est inscrit au répertoire départemental, et peut uniquement être subventionné par le Département (36%).

Le conseil municipal décide de commander la restauration de ces tableaux à Frédérique HERBET pour les montants respectifs de : 4 525 € HT et 6 443 € HT.

### **Lotissement de Saint Martin**

Le projet d'aménagement du lotissement de Saint-Martin fait l'objet d'une demande d'autorisation de lotir instruite par les services de la D.D.E.

Ce projet est destiné à développer l'offre en logements permanents, pour lesquels existe une très forte demande en permettant la construction de petits collectifs et de logements groupés et denses en continuité du tissu urbain existant.

Il prévoit des prescriptions architecturales afin de préserver la continuité du bâti existant (toitures en lauzes, pierres apparentes...) et prend en compte les contraintes liées à la présence de la ligne HTA (distance de sécurité des habitations par rapport aux lignes électriques et pylônes) ainsi que le déclassement du chemin agricole.

La SHON des planchers à bâtir prévue est de 14 000 m<sup>2</sup>. Le plan de composition indique l'emprise et la surface de la voirie et des espaces collectifs (local ordures ménagères, transformateur EDF, poteau incendie).

Le Conseil Municipal :

- ↳ **ADOPTE** le dossier de demande d'autorisation de lotissement de Saint-Martin,
- ↳ **DONNE POUVOIR** au Maire pour toutes les démarches administratives concernant le lotissement,
- ↳ **S'ENGAGE** à classer les équipements communs du lotissement dans le domaine public.

### **Location de la salle des fêtes**

Les tarifs de location de la salle des fêtes sont fixés comme suit :

- Apéritif de mariage	150 €
- Repas de mariage soir	300 €
- Repas de mariage soir + lendemain midi	350 €
- Repas	150 €
- Soirée dansante	150 €
- Bal du 31 décembre	305 €
- Showroom	50 €

### **Questions diverses**

↳ Terrain zone de Lecheraine

Afin de donner suite aux demandes d'acquisition de terrain émanant de Cédric Gagnière et de la Blanchisserie, il est proposé de diviser un reliquat de terrain appartenant à la commune :

- environ 190 m<sup>2</sup> pour Cédric Gagnière
- environ 430 m<sup>2</sup> pour la blanchisserie
- environ 380 m<sup>2</sup> que la commune conserverait pour construire un bâtiment technique.

↳ Taxe de séjour

Le conseil décide de conserver les tarifs en vigueur actuellement pour la saison prochaine.

↳ Terrasses

Les tarifs d'occupation du domaine public par des terrasses ou l'exposition de fournitures sont portés à 12 € le m<sup>2</sup> et 12 € le ml.

↳ Signal Entrée de village

Le conseil prend connaissance d'un courrier de la Société ABEST qui indique la répercussion sur le coût de l'ouvrage de la mise en application des préconisations de l'ABF. Outre l'augmentation du prix de revient, les modifications esthétiques demandées (façades enduites à la chaux au lieu de pierres apparentes) remettent en cause l'esprit d'homogénéité des entrées et des sorties de villages de la Haute Maurienne, voulu au travers de cette opération.